



FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30 ALLÉE PIERRE DE COUBERTIN - 69007 LYON
04 72 76 01 01 - DISTRICT@LYON-RHONE.FFF.FR
[HTTP://LYON-RHONE.FFF.FR](http://LYON-RHONE.FFF.FR)

PV Général Annuel 2026/2027

NOUVEAUTE !

Afin de faciliter la lecture de nos procès-verbaux hebdomadaires (PV) et d'éviter la répétition d'informations communiquées régulièrement par le District et ses commissions, nous avons décidé de mettre en place un nouveau document : **le PV Général Annuel dédié aux clubs**.



Dans un souci de simplification, de clarté et de meilleure diffusion de l'information, ce nouveau support a vocation à devenir le **document de référence de la saison**, en regroupant l'ensemble des informations, consignes, rappels et procédures qui demeurent valables tout au long de l'année sportive.



Ainsi, le **PV hebdomadaire du jeudi** sera principalement consacré aux actualités et informations de la semaine, tandis que les éléments permanents ou applicables sur l'ensemble de la saison seront centralisés dans ce **PV Général Annuel**.



Cette nouvelle organisation permettra d'alléger le contenu des PV hebdomadaires tout en mettant à la disposition des clubs un support unique, clair et facilement consultable.



Le PV Général Annuel sera réactualisé chaque début de saison.



Dans les PV de chaque jeudi, les commissions pourront, le cas échéant, vous renvoyer vers ce document de référence.



Nous espérons que ce recueil sera consulté, lu avec attention et appliqué par l'ensemble des acteurs du football. Conçu comme un outil pratique et durable, il a vocation à accompagner les dirigeants, éducateurs, arbitres, délégués et bé-



PROCÈS VERBAUX

Toute l'actualité hebdomadaire des Clubs Rhodaniens

SECRETARIAT

Tél : 04 72 76 01 03
secretariat@lyon-rhone.fff.fr



PERMANENCES TELEPHONIQUES DU WEEK-END

• Permanence des clubs

Afin d'assurer le bon déroulement des compétitions, le District de Lyon et du Rhône met en place une permanence téléphonique chaque week-end, du vendredi 18 h 00 au dimanche soir, assurée par un élu du Comité Directeur. Les coordonnées de la personne d'astreinte sont publiées chaque jeudi dans le PV du District et sur la page d'accueil du site internet du District de Lyon et du Rhône à partir du vendredi.

Quand appeler ? Uniquement pour des situations urgentes ayant un impact sur une rencontre : absence d'un arbitre ou d'un délégué officiel ; absence ou forfait d'une équipe ; problème de FMI ; changement de terrain de dernière minute ; intempéries ; incident grave survenu lors d'une rencontre.

En cas de changement de terrain ou de forfait, pensez également à prévenir le club adverse, les officiels désignés (arbitres, délégué...) et la commission de délégation (si délégué officiel sur la rencontre), puis à confirmer l'information par mail au District (district@lyon-rhone.fff.fr) en plus de l'appel téléphonique sans oublier de préciser votre club, votre nom et les références du match (catégorie, poule, n° de match).

Les coordonnées des arbitres sont disponibles sur la plateforme « Clic ton District » (accès via la page d'accueil du site internet du District de Lyon et du Rhône) dans l'onglet « Arbitrage ». Il vous suffit ensuite de saisir votre identifiant et mot de passe.

En aucun cas la permanence à vocation à renseigner un club sur un règlement (durée d'une suspension, purge d'une sanction, nombre de joueurs mutés autorisés ...).

Pour toute question administrative, demande de renseignement ou dossier ne présentant pas de caractère urgent, les clubs sont invités à contacter le District pendant les horaires habituels d'ouverture.

En cas d'intempéries

Contactez en priorité la permanence du week-end ou le délégué de votre secteur si intempéries le jour J (si pas d'arrêt municipal).

Liste des délégués de secteur :

Beaujolais

- Franck BALANDRAS – 06 73 11 53 46
- Sylvie DOS SANTOS – 06 74 52 89 67

BREVENNE

- Laurent CHABAUD – 06 80 31 30 96
- Christophe MORCILLO – 06 44 25 55 54
- Lionel TOUZET – 06 81 80 26 59

SAONE METROPOLE

- Patrick NOYERIE – 06 12 47 01 93
- Lakhdar TOUATI – 06 07 90 40 12



PROCÈS VERBAUX

Toute l'actualité hebdomadaire des Clubs Rhodaniens



LYON METROPOLE

▪ Hocine KEROUANI – 06 62 30 81 06

VALLEE DU RHONE

▪ Laurent COSTANZA – 06 26 55 45 25

▪ Serge GOURDAIN – 06 10 35 30 00

▪ Permanence des arbitres

Une permanence spécifique est réservée aux arbitres pour les empêchements de dernière minute (maladie, blessure, accident...) ou pour toute difficulté liée à une rencontre.

Le numéro d'appel dédié aux arbitres est le suivant : 06 80 31 30 96

Après votre appel, un mail doit obligatoirement être adressé à : arbitrage@lyon-rhone.fff.fr avec copie à : district@lyon-rhone.fff.fr et rviallet@lyon-rhone.fff.fr sans oublier de préciser votre nom, les références du match concerné et le motif de votre appel.

COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

Tél : 04 72 76 01 04
psem@lyon-rhone.fff.fr

Nous vous rappelons l'obligation d'afficher les feuilles de route (foot à 11 et foot d'animation) et l'affiche ministérielle contre les violences dans les stades et les gymnases, de manière visible et accessible à tous. Ces documents constituent des outils essentiels pour sensibiliser les joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres, parents et spectateurs aux comportements attendus et aux règles de vie qui permettent à chacun de pratiquer notre sport dans un environnement serein et respectueux. En cette reprise, faisons collectivement le choix d'un Football où le respect de l'adversaire, des arbitres, des éducateurs, des bénévoles et de tous les acteurs du jeu reste une priorité. Nous vous remercions pour votre engagement et votre mobilisation. Le District de Lyon et du Rhône de Football souhaite à tous ces clubs une très bonne saison sportive ! Vous trouverez via le lien ci-dessous toutes les affiches : PSEM | [PSEM](#) | [Clic ton District](#)

La commission PSEM rappelle à tous les clubs que seuls les mails émanant de la boîte officielle du club et signés par l'expéditeur - seront pris en considération.

Préparation de match

La commission PSEM informe les clubs qui désirent organiser une préparation de match en prévision d'une rencontre à risques sont priés d'en avertir la commission PSEM dans un délai de 3 Semaines avant la date effective de la rencontre.

Rapports des délégués « surprises »

Depuis la saison dernière – pour des raisons de confidentialité - les comptes rendus des rapports des Délégués "surprise" ne sont plus publiés sur le PV mais envoyés directement aux clubs concernés. Les clubs qui seraient susceptibles de contester les rapports des délégués "surprise" pourront le faire par mail auprès du : Président de la Commission des Délégués – Monsieur Hocine KEROUANI : delegation@lyon-rhone.fff.fr – avec mise en copie à la commission PSEM. (psem@lyon-rhone.fff.fr)

Convocations, auditions

Toute personne convoquée en audition doit obligatoirement avertir la commission PSEM de son absence et donner l'identité de la personne devant la remplacer – en cas de non-respect -le club sera amendé.



PROCÈS VERBAUX

Toute l'actualité hebdomadaire des Clubs Rhodaniens



COMMISSION ENGAGEMENT SOCIÉTAL

Tél : 04 72 76 01 04
engagementsocietal@lyon-rhone.fff.fr

La **Commission Engagement Sociétal** du District poursuit ses missions de prévention, d'écoute et d'accompagnement auprès de l'ensemble des acteurs du football : licenciés, dirigeants, arbitres, bénévoles, parents et témoins.

Elle peut être saisie pour toute situation sensible liée notamment au harcèlement, aux propos racistes, aux propos sexistes, aux discriminations ou à toute autre forme de violence verbale, physique ou psychologique. Ces thématiques s'inscrivent dans les priorités du plan d'engagement sociétal de la Fédération Française de Football, qui vise à lutter contre toutes les formes de violences et de discriminations au sein du football.

La Commission rappelle qu'elle exerce ses missions dans le respect de la confidentialité la plus stricte. Chaque signalement ou demande d'accompagnement fait l'objet d'une écoute attentive et d'un traitement adapté, dans le respect des personnes concernées.

Pour toute question, information ou signalement, une adresse dédiée est à disposition :

engagementsocietal@lyon-rhone.fff.fr

Par ailleurs, la FFF met également à disposition de l'ensemble des acteurs du football la plateforme nationale de signalement **jalerte.fff.fr**, permettant de déclarer de manière simple, sécurisée et confidentielle des faits graves ou des comportements contraires aux valeurs du football.

Enfin, les clubs sont invités à veiller au respect des obligations réglementaires, notamment **l'affichage des supports de prévention et de sensibilisation prévus par le ministère chargé des Sports**, et à promouvoir au quotidien les valeurs de respect, de tolérance, d'égalité et de vivre-ensemble. (affiches téléchargeables sur le site du District Rubrique PSEM).

COMMISSION DE DELEGATIONS

Tél : 04 72 76 01 04
delegation@lyon-rhone.fff.fr

INFORMATION IMPORTANTE :

Il est rappelé aux clubs d'utiliser la demande de délégués à télécharger sur clic ton district, **< rubrique Compétitions -> à télécharger** et de respecter le délai de 2 semaines avant la rencontre. A défaut, vos demandes ne seront pas prises en compte ! ». A tous les clubs : libres et futsal en cas de match reporté, annulé, ou de changement d'horaire ou de lieu, vous DEVEZ impérativement prévenir la commission délégation.

RAPPEL :

- **Les frais des délégations sont imputés aux deux clubs, sauf indication contraire.**
- Mesdames et Messieurs les délégués, nous vous rappelons qu'en cas de convocation par les diverses instances soit du District de Lyon et du Rhône, soit par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes, et, EN CAS D'INDISPONIBILITE, merci de bien vouloir fournir un justificatif d'absence, aux instances concernées.
- Mesdames et Messieurs les délégués, en cas d'indisponibilité, merci d'envoyer un mail à la commission délégations, 15 jours auparavant.
- Les rapports doivent OBLIGATOIREMENT être envoyés pour le lundi avant 12h00 (portail des officiels)



PROCÈS VERBAUX

Toute l'actualité hebdomadaire des Clubs Rhodaniens



COMMISSION FAIR-PLAY ET ETOILES

fairplayetoiles@lyon-rhone.fff.fr

Promotion des valeurs du Football

La Commission Fair-Play & Étoiles souhaite mettre en lumière les gestes de fair-play, les initiatives positives et les comportements exemplaires menées au sein des clubs du District.

Clubs, dirigeants, éducateurs, arbitres, bénévoles et licenciés : n'hésitez pas à nous signaler les belles actions, initiatives ou comportements exemplaires observés sur et autour des terrains.

Ensemble, faisons rayonner les valeurs de respect, de solidarité et d'engagement qui font la richesse du football.

Contact de la Commission

La Commission Fair-Play & Étoiles est à votre disposition pour :

- Signaler un geste de fair-play ;
- Partager une initiative positive menée par votre club ;
- Valoriser un comportement exemplaire sur ou autour des terrains ;
- Obtenir des renseignements sur le dispositif Fair-Play & Étoiles.

fairplayetoiles@lyon-rhone.fff.fr

La Commission Fair-Play & Étoiles souhaite à l'ensemble des clubs une Excellente Saison 2026-2027.

COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél : 04 72 76 01 09
reglement@lyon-rhone.fff.fr

RAPPELS

Si vous choisissez de transformer vos réserves en réclamation (confirmation de vos réserves) par courriel, vous êtes priés de respecter la procédure décrite ci-dessous.

Les confirmations des réserves d'avant-match, les réclamations d'après-match et les demandes évocations sont à envoyer à l'adresse électronique du DLR : district@lyon-rhone.fff.fr

Si vous avez des précisions à apporter ou des demandes de renseignements sur les Règlements Sportifs, adressez vos courriels à l'adresse suivante : reglement@lyon-rhone.fff.fr

Aucun renseignement ne sera donné téléphoniquement merci d'utiliser la boîte mail.

Aucun renseignement sera donné d'une boîte mail perso.

En cas d'absence de réponse à une demande de rapport de la Commission, le club concerné sera amendé de 33 €

La Commission des règlements a la possibilité de traiter un dossier même en l'absence de réserves ou de réclamation.

L'article 147 des RG de la FFF prescrit qu'une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date. Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.

La FMI propose plusieurs textes de réserves qui ne correspondent pas forcément aux règlements du DLR.

La fonction « autre » propose un texte libre à saisir manuellement



PROCÈS VERBAUX

Toute l'actualité hebdomadaire des Clubs Rhodaniens



La CR ne pourra traiter les réserves concernant les licences non actives ou non valides lorsque la licence sera validée par la LAURA FOOT

La CR rappelle qu'une réserve doit comporter des griefs précis (qualification ou participation joueur), et vous conseille de vous reporter l'annuaire en ligne chapitre « statuts et règlements -> info utiles »

PROCEDURE POUR APPEL

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec accusé de réception, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la Commission d'appel du DLR dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements sportifs du DLR (vœu adopté par l'AG du 17 juin 2016).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée.

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Tél : 04 72 76 01 03
statut-arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

1-Calendar des évènements :

- 31 AOÛT : Date limite de renouvellement des licences des arbitres et de changement de statut
- 30 SEPTEMBRE : Date limite de communication par la CDSA des clubs en infraction au 31 août (liste préventive)
- 28 FEVRIER : Date limite de demande de licence des nouveaux arbitres et des changements de clubs – Date d'étude de la 1ère situation des clubs
- 31 MARS : Date limite de publication des clubs en infraction au 28 février.
- 15 JUIN : Date d'étude de la seconde situation d'infraction, incorporant la vérification de la réalisation du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque arbitre.
- 30 JUIN : Date limite de publication définitive des clubs en infraction au 15 juin.

2-Obligations des clubs : Se conformer au statut aggravé de la Ligue (règlements généraux de la LAuRA Foot)

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Tél : 04 72 76 01 13
arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, CTDA, Désignation...), merci de bien vouloir envoyer un mail en précisant : NOM, Prénom, N° licence et catégorie arbitre à l'adresse suivante : arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Indisponibilités : Toutes les indisponibilités doivent être saisies depuis le portail MyFFF. Les arbitres n'ont accès à ce portail uniquement lorsque leur dossier médical et leur licence ont été validés.

En cas de forfait d'une équipe : Il faut envoyer un mail pour se faire défrayer (en cas de déplacement) avec les éléments INDISPENSABLES à transmettre : N° de licence, nom, prénom, n° de match, club forfait et nombre de kilomètres aller effectués.

Recrutement des arbitres : Formation initiale des arbitres

Vous trouverez ci-après les informations le calendrier et les conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage sur le site de la LAU RAFOOT : <https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres>



PROCÈS VERBAUX

Toute l'actualité hebdomadaire des Clubs Rhodaniens



COMMISSION TECHNIQUE ET DES JEUNES

Tél : 04 72 76 01 24
technique@lyon-rhone.fff.fr

La commission technique et des Jeunes vous propose son programme pour la saison 2026/2027 et vous informe que toutes les informations utiles sur ses actions (les différents plannings des actions, le cahier des charges pour l'organisation de formation au sein du club, les calendriers officiels ...) sont accessibles par le lien suivant : <https://lyon-rhone.fff.fr/technique/programme-ctj-2026-2027/>

Programmation formation éducateurs saison 2026/2027

Deux bons de formation FFF de 15 Euros (**en direction des féminines uniquement : 6 bons FFF**) seront remboursés automatiquement en fin de saison, (U6-U9, U10-U13 ; projet club et Futsal) sous condition d'être présent à ladite formation., un bon FFF de 15 Euros pour les attestations fédérales (**3 bons FFF pour les féminines**). Aucun remboursement ne sera effectué lorsque le tarif du module sera inférieur au montant du bon

CFI U6-9 (École de Foot) : Une aide de **20 € par stagiaire du district de Lyon et du Rhône** applicable à partir du deuxième éducateur formé sur une même session.

CFI U10-13 (Foot à 8) : Une aide de **40 € par stagiaire du district de Lyon et du Rhône** applicable pour le premier éducateur formé du club dans la catégorie.

COMMISSION DES COMPETITIONS

Tél : 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être nominativement signé et adressé à la Commission des Compétitions. (MAIL : sportive@lyon-rhone.fff.fr)

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE :

- **Période VERTE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.
- **Période ORANGE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.
- **Période ROUGE** : Cette période dite D'EXCEPTION se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission des Compétitions**.

La commission constate de plus en plus de demandes de modifications interdites en période rouge. Nous vous informons que celles-ci ne seront plus prises en compte à l'exception :

- Force majeure (infrastructure / terrain / Laurafoot).
- Arrêtés municipaux.
- Changement du lieu de la rencontre.

ATTENTION : En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.



PROCÈS VERBAUX

Toute l'actualité hebdomadaire des Clubs Rhodaniens



Ententes

Nous rappelons que le District donne la possibilité aux clubs de constituer **des équipes en Entente (Hors Division 1 en foot à 11 masculins)**. L'entente permet à des clubs d'associer leurs joueurs afin de les faire jouer ensemble dans les compétitions de District. Ces clubs doivent appartenir au même district ou à deux districts limitrophes d'une même ligue. Les équipes en Entente peuvent participer à l'ensemble des compétitions en District. Le nombre d'équipes autorisées par club dans chaque catégorie est défini par le District.

Les ententes de la saison 2025/2026 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine. La demande de création de l'entente doit être formulée auprès du District au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée. Elle doit désigner le club responsable administrativement de l'équipe en Entente (dit « Club support ») et le(s) lieu(x) de pratique.

Les demandes doivent être enregistrées sur Footclubs à partir du 1er juillet 2026 :
menu « Organisation / vies des Clubs ».

Attestation d'éclairage des terrains

Il est demandé à tous clubs dont les matchs seront programmés en nocturne d'envoyer, dans les plus brefs délais, leurs attestations d'éclairage pour la saison 2026-27. Est considérée comme rencontre nocturne tout match qui se joue à 18h ou après 18h. Selon l'article 17 alinéa 5 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne. D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage. Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain. La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage). Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive. L'homologation par la commission des Terrains du DLR fait autorité. **Toute Attestation incomplète (N° Affiliation FFF / N° du terrain / Nom du stade) ne sera pas prise en compte.**

RAPPEL :

IL EST OBLIGATOIRE DE VALIDER L'ENGAGEMENT DE TOUTES VOS EQUIPES SUR FOOTCLUBS. Vous devrez également saisir « vos désidératas » (aucune demande par mail ne sera acceptée) : *Les stades (lieu des rencontres) Les alternances et concordances (tiendront compte des grilles des journées et dates du calendrier).

COMMISSION FEMININES

Tél : 04 72 76 01 05
feminine@lyon-rhone.fff.fr

OBLIGATION DES CLUBS

Tout club disposant de licenciées U7-U9 doit être représenté par à minima une joueuse lors des événements 100 % féminins organisés par le District. Pour les catégories U11F et U13F, l'équipe engagée en championnat (mixte ou 100 % féminin) doit obligatoirement participer aux actions féminines du District. Ces dispositions seront vérifiées tout au long de la saison. En cas de non-respect de l'obligation, une amende de forfait (20 €) sera appliquée au club.

SECURITE

Une joueuse ne doit pas utiliser d'équipement ou porter quoi que ce soit de dangereux.

Tout type de bijou (colliers, bagues, bracelets, boucles d'oreille, rubans de cuir ou de caoutchouc, etc.) est interdit et doit être ôté. Recouvrir les bijoux de ruban adhésif n'est pas autorisé.

Les joueuses doivent être inspectées avant le début du match, et les remplaçantes avant d'entrer en jeu. Si une joueuse porte ou utilise un objet ou un bijou non autorisé ou dangereux, l'arbitre doit ordonner à la joueuse :



PROCÈS VERBAUX

Toute l'actualité hebdomadaire des Clubs Rhodaniens



D'ôter l'article, de quitter le terrain au prochain arrêt de jeu s'il ne peut pas ou ne veut pas s'exécuter.
Un joueur refusant d'obtempérer doit être averti.

RESPECT DE LA LOI IV

Elle régit et définit l'équipement réglementaire des joueurs de Football. Le port des collants et autres pantalons sur ou sous le short - Sauf pour le gardien de but - seront strictement interdits par une T° supérieure à 5° (qui n'est pas une T° de grand froid)

- De même que le non-respect de l'Art.1 des RG de la Fédération Française de Football
- Les couvres chef et les bandeaux sont strictement interdits.

Seul l'arbitre officiel peut donner l'autorisation à un joueur ou une joueuse de mettre le collant.

GROUPEMENT BEAUJOLAIS

beaujolais@lyon-rhone.fffr

Permanence le jeudi de 18 h 30 à 20 h 30, 535 avenue St Exupéry à Villefranche sur Saône

Toute correspondance courriel avec le groupement doit se faire avec la boîte mail officielle du club et surtout signée par la personne dépositaire.

La désignation des plateaux U7 et U9 se fera via le FAL, vous avez reçu un mail expliquant la procédure
Pour toutes les catégories les informations concernées se trouvent dans l'application clic ton district (onglet foot animation, la catégorie que vous voulez)

U11 : Stade où se joueront les plateaux

Villefranche garçon : STADE MONTMARTIN

Villefranche fille : STADE ST EXUPERY

Liergues : STADE DE L'ECLAIR 10H

OS beaujolais : BOIS d'OINGT

Ent haut Beaujolais : OUROUX 10H

Domtac : DOMMARTIN

Beaujolais foot : FLEURIE 10H

Pontcharra : ST LOUP

Sud Azergues : CHESSY 10H

Grand ouest association : CHASSELAY ou ANSE

Tarare : STADE DE LA PLATA/TOLISSO

Le planning des rencontres est paru dans clic ton district groupement beaujolais

Bien penser à regarder le PV du jeudi avant votre plateau du samedi car il peut y avoir des modifications de dernier moment

U13 : Toutes demandes de changement doivent être faites via Foot Club, passées le délai il nous faut l'accord du club adverse avant de valider



PROCÈS VERBAUX

Toute l'actualité hebdomadaire des Clubs Rhodaniens



GROUPEMENT BREVENNE

brevenne@lyon-rhone.fff.fr

Les permanences du Groupement Brévenne se déroulent le mardi de 18h00 à 19h00 6 rue Jules Verne 69630 CHAPONOST

RAPPEL : tout mail envoyé au Groupement ne provenant pas de l'adresse officielle du club ne sera pas pris en considération.

GROUPEMENT SAONE METROPOLE

saonemetropole@lyon-rhone.fff.fr

Groupement Saône Métropole - (Permanence le mardi de 18H00 à 19H15) La boîte aux lettres postale du Groupement n'existe plus, vous devrez donc impérativement scanner vos feuilles de match et les envoyer sur la messagerie du groupement : saonemetropole@lyon-rhone.fff.fr

Coordonnées membres du Groupement SAONE METROPOLE :

M.ALBEROLA J.Jacques (Resp. U6/U7 et Coupes U15 et U17) (06.41.21.77.27)

M.OLIVIER Alain (Resp.U9) (06.76.23.63.08)

M.BRIEL Richard (Resp.Coupes U13)

M.NOYERIE Patrick (Resp.Secrétariat, U11, U13 Champ. Coupe Seniors) (06.12.47.01.93)

GROUPEMENT LYON METROPOLE

Tél 04 78 84 18 48

lyonmetropole@lyon-rhone.fff.fr

93 rue du 4 août - 69100 VILLEURBANNE

Adresse postale exclusivement Boîte Postale 11233 – 69607 VILLEURBANNE cedex

Toutes les infos concernant le foot d'animation sont sur CLIC TON DISTRICT, y sont renseignées (règlement ; feuilles de matchs ; feuilles d'effectifs...)

Adresse principale mail du groupement à mettre en copie à toutes correspondances aux différentes commissions : lyon-metropole@lyon-rhone.fff.fr

U13 - u13glm@yahoo.fr

U11 - u11glm@laposte.net

U9 - u9glm@free.fr

U7 - hamenouk@yahoo.fr

Coupes de groupement - lyonmetropole@lyon-rhone.fff.fr

Nous acceptons les feuilles de matchs au format PDF ou sinon par courrier à notre boîte postale, nous n'avons plus de boîte aux lettres à notre siège.

Merci de nous donner vos informations à faire passer au PV au plus tard le mardi soir pour parution le jeudi.



PROCÈS VERBAUX

Toute l'actualité hebdomadaire des Clubs Rhodaniens



GROUPEMENT VALLEE DU RHONE

Tél 04 72 76 01 09
valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

ATTENTION

Pour les inscriptions du foot animation vous devez inscrire les U10-U11 – U13 sur foot club comme le foot à 11 Pour les U8-U9 U6-U7 vous devez les inscrire sur le FAL (vous avez reçu l'info sur la boîte mail du club Pensez à vous inscrire pour les coupes, les frais d'inscriptions seront décomptés que lorsque vous participerez réellement à la coupe

L'envoi des feuilles de match se font dans les 48 h 00 soit :

- Par courrier
- Déposé au district
- Par mail à la condition qu'elles soient scannées et pas photographiées

En U13 si problème FMI vous devez vous servir d'une feuille de match papier

Pour toutes demandes de modification horaire lieu etc. ... uniquement sur foot club pour les U 13 et par mail pour les autres catégories

VOUS DEVEZ UTILISER LES FEUILLES DE LA CATEGORIE SPECIFIQUE QUE VOUS POUVEZ TROUVER SUR CLIC TON DISTRICT

TOUS LES MAILS DOIVENT ETRE FAIT AVEC L'ADRESSE ELECTRONIQUE DU CLUB

ARBITRAGE :

U11 auto arbitrage non autorisé

U13

Loi 5 : Arbitre

- L'arbitrage de la rencontre est assuré par le club recevant. Un bénévole peut arbitrer sous réserve qu'il connaisse bien les règles du jeu à 8 et qu'il soit licencié FFF de la saison en cours.
- Si un arbitre capacitaine est présent il est prioritaire pour arbitrer
- Pour les poules « Elite et Excellence » ce sont les arbitres capacitaires du club accueillant qui arbitrent.

VOIR TOUS LES REGLEMENTS SUR CLIC TON DISTRICT -FOOT ANIMATION – CHOISISSEZ LA CATEGORIE

